



## Traité Nedarim

### Michna 7 - Chapitre 7

[ז] האומר לאשתו, קונם מעשה ידיך עלי, קונם הן על פי,  
קונם הן לפִי--אסור בחילופיהן ובגידוליהן. שאיני אוכל, שאיני  
טועם--מותר בחילופיהן ובגידוליהן, בדבר שזרעו כולה; אבל  
בדבר שאין זרעו כולה, גידולי גידולין אסורים.

Lorsqu'un mari dit à sa femme : « Je m'interdis toute œuvre de tes mains », ou « qu'elle soit interdite sur ma bouche », ou « qu'elle soit interdite à ma bouche », elle est non-seulement interdite, mais aussi ce qui a été échangé contre elle, ou ce qui a poussé par elle. Mais s'il a dit : « Je m'interdis d'en manger, ou d'y goûter », il sera permis d'user de l'échange opéré, ou du produit de la semence, lorsque cette dernière se dissout dans le sol ; lorsque celle-ci ne se dissout pas, même les produits restent interdits.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)